

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 2019

Le vingt-et-un Novembre deux-mille-vingt (21/11/2020)

A 16h30

Les membres de l'association Libres Citoyens, déclarée à la préfecture de Tours sous le numéro W372017494, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, en visio-conférence aux vues des circonstances exceptionnelles dues au COVID-19, sur convocation faite par M. Stéphane PLAZIAT en sa qualité de trésorier.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Mme Laurence HERVE, en sa qualité de vice-présidente, assistée de M. Stéphane PLAZIAT, en sa qualité de trésorier et de M. Corentin AMEL, en sa qualité de secrétaire adjoint.

Sur un total de soixante-dix-huit (78), douze (12) membres de l'association Libres Citoyens sont présents ou représentés : Mme Laurence HERVE, M. Stéphane PLAZIAT, M. Corentin AMEL, M. Daniel DESLANDES, M. Jean-Pierre DELACROIX, M. Martial CABARET, Mme Myriam LEVER, Mme Stéphanie GHERISSI, M. Guillaume TESSIER, M. Roger FONTAINE, Mme Georgette FONTAINE, Mme Christine FONTAINE.

La vice-présidente constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux adhérents.

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 Novembre 2020 est le suivant :

1. Présentation des nouveaux adhérents et sympathisants
2. Présentation et vote du Rapport moral et d'activité
3. Présentation et vote du Rapport financier
4. Présentation et vote des nouveaux Statuts de l'association
5. Détermination du montant des cotisations 2020
6. Questions diverses

Informations générales

La vice-présidente donne lecture de la synthèse des réunions précédentes pour expliquer l'organisation de cette assemblée générale ordinaire.

➤ Synthèse de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2020

Le 20 juin 2020 à 10h30 s'est tenue chez GUARD'S FORMATION 4 allée du petit cher - 37550 Saint-Avertin, une assemblée générale ordinaire 2019 de l'association Libres Citoyens sur convocation de Madame Isabelle CALAFIORE, la présidente.



Sont présents de vingt-deux (22) adhérents, et de quatre (4) adhérents représentés, soit un total de vingt-six (26) adhérents présents et représentés, sur soixante-dix-huit (78).

La présidente annonce que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux adhérents.

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 juin 2020 est le suivant :

1. Election d'un nouveau bureau
2. Election d'un nouveau conseil d'administration
3. Modification de l'article 2 des statuts de l'association avec la suppression des paragraphes :
Soutenir toutes les actions politiques de Mme Laurence Hervé et des personnes physiques et morales inscrivant leur action dans le cadre des actions politiques de Madame Laurence Hervé
Récolter les fonds nécessaires à la campagne municipale de Joué-les-Tours 2020
4. Questions diverses

En préambule, la présidente propose que les adhérents présents fassent le bilan de la campagne des élections municipales. La parole est donnée aux adhérents.

La présidente demande aux adhérents s'ils souhaitent que l'association Libres Citoyens poursuive son activité. La réponse est favorable à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Un débat se déroule ensuite sur l'objet de l'association. Il est notamment précisé qu'il serait souhaitable que des séminaires soient organisés pour redéfinir collectivement l'objet de l'association. Les adhérents sont favorables à cette proposition qui est actée.

Le point 3 de l'ordre du jour : la modification de l'article 2 des statuts

N'ayant pas lieu d'être, ce point ne sera pas abordé. Il est aussi précisé que les statuts seront à réécrire collectivement. Il est proposé de confier cette tâche à un groupe de travail au sein du nouveau conseil d'administration. Le projet des statuts rectifiés sera soumis au vote lors d'une AGE en novembre.

Le point 1 de l'ordre du jour : Election d'un nouveau bureau

La présidente informe que M. Alain MONTOYA a démissionné du poste de vice-président par mail le 28 novembre 2019, que M. Jean-Christophe TUROT a annoncé sa démission du poste de secrétaire le 09 mai 2020 et qu'elle-même démissionne du poste de présidente ce jour. L'élection des membres du bureau est tenue à la nomination du conseil d'administration.

Le point 2 de l'ordre du jour : Election d'un nouveau conseil d'administration

La présidente précise que pour tenir l'assemblée générale ordinaire un conseil d'administration doit être élu. Les adhérents sont appelés à se porter candidats.

Quatorze (14) adhérents annoncent leur candidature : Mme Laurence HERVE, M. Stéphane PLAZIAT, M. Corentin AMEL, M. Daniel DESLANDES, Mme Françoise MPOUAL, M. Jean-Claude TAGNE MOUAFO, M. Jean-Pierre DELACROIX, M. Martial CABARET, Mme Myriam LEVER, M. Samuel VILLETTE, Mme Sandra PRUNEAU, Mme Stéphanie GHERISSI, M. Guillaume TESSIER, M. Joël DUBOIS.

Les membres ci-dessus sont élus à la majorité des voix (une (1) abstention).

Le nouveau conseil d'administration se réunira le 24 juin à 19h30 avec un seul point à l'ordre du jour : Election du nouveau bureau.

➤ Synthèse du conseil d'administration du 24 juin 2020

Le 24 juin 2020 à 19h30 s'est tenu chez GUARD'S FORMATION, 4 allée du petit cher - 37550 Saint-Avertin, un CA de l'association Libres Citoyens en présence des quatorze (14) membres élus le 20 juin 2020.

En conclusion de la réunion, le CA décide d'être transitoire et les membres présents valident à la majorité moins un (-1) le prolongement du bureau 2019 (Mme Laurence HERVE, présidente par intérim en sa qualité de vice-présidente, M. Stéphane PLAZIAT, trésorier et M. Corentin AMEL, secrétaire adjoint) jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue en novembre 2020.

Le CA transitoire demande l'organisation de deux (2) séminaires d'été et précise que l'AGO sera suivie d'une AGE pour entériner les nouveaux statuts qui devront être présentés aux adhérents en amont.

La vice-présidente aborde ensuite les points à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Il n'y a aucune nouvelle venue concernant d'éventuels sympathisants ou membres récemment entrant dans l'association.

DEUXIEME RESOLUTION :

La vice-présidente présente alors son rapport d'activité de l'année 2019. L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion sur l'activité de l'association au cours de l'exercice clos, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'association pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés, et donne quitus de sa gestion au Trésorier. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée après avoir eu présentation et lecture du rapport financier de l'année 2019 par le trésorier, l'approuve dans sa totalité tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée après avoir eu connaissance des statuts actuels de l'association par la vice-présidente, décide de procéder à un vote pour y apporter des changements. Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée après avoir eu connaissance de l'apport des cotisations de l'année 2019 par la vice-présidente, décide de réitérer le montant souhaité en guise de cotisation reprenant la forme du don à qui le souhaite pour l'année 2020. Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

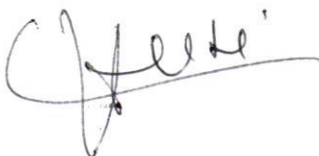
QUESTIONS DIVERSES :

En raison de l'impossibilité à tenir une assemblée physique, il a été annoncé la mise en place prochaine d'un vote par correspondance.

Fait à Joué-lès-Tours, le 06 janvier 2021

Signatures :

Mme Laurence HERVE, vice-présidente
présidente par intérim



M. Stéphane PLAZIAT, trésorier

